

SOCIÉTÉ

Violences faites aux femmes : dites STOP



Le 25 novembre avait lieu la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. On estime que chaque année, **219 000 femmes** sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur partenaire, actuel ou ancien. **En 2018, 121 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.** Les enfants sont parfois aussi touchés par ces violences : toujours en 2018, 21 enfants ont été tués par un de leurs parents dans un contexte de violences conjugales.

Le 3919, un numéro anonyme et gratuit

Le 3919 est un numéro national, anonyme et gratuit, ouvert 7/7 jours. Destiné aux femmes, à leur entourage et aux professionnels, le 3919 garantit une écoute attentive et aidante, une information, et en fonction des situations, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Si vous êtes victime ou témoin de violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, que ce soit dans le cadre familial, personnel ou professionnel, contactez le 3919.

PATRIMOINE Info est édité par

PATRIMOINE Languedocienne
Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré
5 place de la Pergola - CS 77711
31077 Toulouse - Cedex 4
R.C.S 550 802 771 Toulouse

Directeur de la publication : Claire AVRIL
Rédaction et mise en page : Damien TROY
Photos : PATRIMOINE SA Languedocienne, DR

Imprimé par : DocOne - 2 impasse de Valence, 31150 Bruguères

ÉNERGIES

Cet hiver, chauffez moins, chauffez mieux !

On y est, l'hiver est arrivé, et avec lui des températures qui donnent envie de monter le chauffage... Mais attention aux mauvaises surprises sur vos factures d'énergie ! PATRIMOINE vous délivre 5 conseils pour optimiser le chauffage de votre logement et faire des économies sur vos factures.



Aérez votre logement 10 minutes par jour

Laisser les fenêtres ouvertes en plein hiver : une drôle d'idée ? Pas tant que ça... Lorsque vous laissez vos fenêtres fermées, l'air devient plus humide, donc plus difficile à chauffer. **Aérer votre logement 10 minutes par jour permet de renouveler l'air, d'évacuer l'humidité et donc d'avoir un air plus sec, plus facile à chauffer.**

La nuit, fermez les volets et les rideaux

Une grande partie des pertes de chaleur d'un logement se fait par les menuiseries (portes et fenêtres). À la tombée de la nuit, fermez vos volets et tirez vos rideaux si vous en avez. **Vous limiterez ainsi les pertes de chaleur.**

Évitez l'utilisation de chauffages d'appoint

En plus de faire grimper en flèche votre consommation d'énergie, **les chauffages d'appoint peuvent être à l'origine d'intoxications et de départs de feu.** À éviter absolument !

Maintenez une température modérée

Votre logement n'a pas besoin de ressembler à un sauna ! **Une température de 19°C dans la journée et de 17°C la nuit est suffisante.** Si votre logement dispose d'un chauffage collectif, la chaleur diffusée par vos radiateurs dépend de la température extérieure et de celle de votre logement. Lorsque la température de votre logement atteint les 19°C réglementaires, vos radiateurs peuvent donc être froids ou tièdes, sans que ce soit une anomalie. **Pensez que 1°C de plus, c'est 7% d'augmentation sur votre facture.** Enfiler un bon pull sera sûrement meilleur pour votre porte-feuille... et pour la planète !

Ne bouchez pas les grilles d'aération

Les grilles d'aération situées sur le dessus des fenêtres ou à proximité servent à évacuer l'humidité de la pièce. Les boucher est donc une très mauvaise idée... Il ne fera pas plus chaud dans votre logement, au contraire : **l'air trop humide sera plus difficile à chauffer.** De plus, **vous allez faciliter l'apparition de moisissures** qui vont dégrader votre logement et la qualité de l'air.

Sous-louer son logement social : une pratique illégale... et risquée !

A de très rares exceptions près, sous-louer tout ou partie d'un logement social est strictement interdit par la loi. Les contrevenants s'exposent à des amendes de plusieurs milliers d'euros et à la résiliation du bail.

Autrefois très rare, la sous-location en Hlm s'est beaucoup développée ces dernières années avec l'essor des plateformes de location sur Internet (Airbnb, LeBonCoin, PAP...).

Par malhonnêteté ou par ignorance, quelques locataires s'y sont risqués... et en ont fait les frais. Parmi les sanctions appliquées, on trouve :

- > des **amendes** dont le montant peut s'élever à **9 000 euros** ;
- > l'obligation de **rembourser au bailleur les sommes indûment perçues**, avec intérêts, ainsi que les frais de justice et d'huissier ;
- > la **résiliation du bail**, avec expulsion.

Le Ministère du Logement renforce les contrôles dès le 1^{er} décembre 2019, avec un décret qui oblige Airbnb, LeBonCoin et autres à remettre aux mairies la liste des logements loués via leurs plateformes.

SPORT

Frontball : près d'une centaine d'enfants réunis à La Tourasse

Le 16 octobre dernier, près d'une centaine d'enfants étaient réunis pour jouer au Frontball. Ce sport de balle, cousin de la pelote, nécessite peu de matériel et favorise la mixité dans le sport. Son développement sur Toulouse est soutenu par PATRIMOINE et remporte déjà un vif succès auprès des jeunes.



Photo : Freepik

Que dit la loi ?

- > La sous-location intégrale d'un logement social est formellement interdite par la loi, et ce quelle que soit la durée de la sous-location, permanente ou occasionnelle (comme dans le cas de la location touristique).
- > La sous-location d'une partie du logement est possible au profit de personnes âgées ou handicapées, dans le cadre de dispositifs très encadrés, et avec l'autorisation du bailleur.

Enfin, il est utile de rappeler que **le logement Hlm doit être occupé par le titulaire du bail, au moins 8 mois par an** comme résidence principale. Faute de quoi, le locataire peut perdre son droit au maintien dans les lieux et risque donc l'expulsion.



L'événement a mobilisé des filles et des garçons de tous les âges.

Avec "Mieux Ensemble", Alain a testé la colocation seniors-jeunes



Photo : Getty Stock

En partenariat avec l'association "Mieux Ensemble", PATRIMOINE propose un dispositif où un locataire senior accueille, au sein de son logement, un jeune à la recherche d'une solution de logement à un tarif attractif. Objectif : accroître le nombre de logements pour les jeunes, tout en luttant contre l'isolement des seniors. Rencontre avec Alain, un locataire senior de PATRIMOINE, qui a tenté l'expérience...

En octobre 2018, ce sexagénaire a accueilli un étudiant dans son logement. L'expérience ayant été concluante, il la renouvelle cette année avec un nouveau colocataire, entré en septembre dernier. À l'idée de partager son logement avec un jeune, Alain a d'abord eu quelques appréhensions : "Vous ouvrez votre espace de vie à quelqu'un que vous ne connaissez pas, et avec qui vous allez cohabiter sur la durée. Ce n'est pas comme héberger de la famille ou des amis".

"Je ne crois pas que la différence d'âge soit vraiment un problème"

Pour Alain, la recette du succès tient en trois mots : respect, tolérance et indépendance. "Il faut définir un cadre, tenir compte des différences et ne pas s'immiscer dans l'intimité de l'autre. Ça ne veut pas dire s'ignorer ou s'éviter, c'est un équilibre à trouver." La différence d'âge ? "Je ne crois pas que ce soit vraiment un problème, c'est davantage une question de personnalité", répond Alain. Ça tombe bien : dans ce dispositif, jeune et senior se rencontrent plusieurs fois avant l'emménagement, afin de se mettre d'accord sur les modalités de cohabitation. Des réunions de suivi sont organisées tout au long de l'année pour s'assurer que tout le monde est satisfait. "Pour l'instant, tous les voyants sont au vert !", se réjouit Alain.

La colocation senior-jeune vous intéresse ?
Contactez votre Agence de Gestion PATRIMOINE